

**UN ENGAGEMENT CONTINU EN FAVEUR
DES PRÉLÈVEMENTS ET DES GREFFES D'ORGANES ET DE TISSUS,
ET DE LA SÉCURITÉ DES PATIENTS.**

L'Agence de la biomédecine, consciente de l'enjeu de chaque greffe, salue l'engagement quotidien des équipes soignantes et des associations de patients en 2020, pour continuer à prendre en charge des familles de donneurs, des patients en attente de greffe et des patients greffés dans le contexte de pandémie.

Depuis le mois de mars 2020, l'Agence de la biomédecine suit au quotidien les activités de recensement, de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus sur tout le territoire national. Elle apporte son appui aux professionnels de santé sur le terrain à chaque fois que c'est utile. Elle travaille en concertation avec les sociétés savantes et les associations de patients pour diffuser des recommandations qui visent à orienter les pratiques et les organisations. **L'Agence est engagée en faveur de la poursuite des activités de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus, dans le respect de la sécurité des malades.**

En 2020, 4417 greffes ont été possibles grâce à 1355 donneurs décédés et 400 donneurs vivants, et grâce au travail quotidien des personnels hospitaliers impliqués, dans des conditions difficiles.

Par comparaison avec 2019, il y eu une baisse de 25 % du nombre total de greffes en France. La baisse d'activité a été moins sensible pour les organes pour lesquels il n'existe pas de traitement de suppléance : le cœur a ainsi connu une baisse d'environ 13 %. La baisse observée sur le foie est de 17 % et de -26 % pour le poumon.

La baisse a été plus marquée sur les organes pour lesquels il existe un traitement de suppléance, dont le rein (-29 %) et le pancréas (-60 %). Les greffes à partir de donneur vivants ont baissé de 24 %.

	2016	2017	2018	2019	2020
Greffes cardiaques	477	467	450	425	370
Greffes cardio- pulmonaires	13	6	9	9	8
Greffes pulmonaires	371	378	372	384	283
Greffes hépatiques (dont à partir de donneurs vivants)	1 322 (5)	1 374 (18)	1 323 (14)	1 356 (19)	1128 (15)
Greffes rénales (dont à partir de donneurs vivants)	3 615 (576)	3 782 (611)	3 546 (537)	3 643 (509)	2 591 (385)
Greffes pancréatiques	90	96	78	84	34
Greffes intestinales	3	2	3	0	3
TOTAL (dont à partir de donneurs vivants)	5 891 (581)	6 105 (626)	5 781 (551)	5 901 (528)	4 417 (400)

2020 : étapes clés et communication de l'Agence face à la crise sanitaire

- 18 mars 2020, l'Agence émet des recommandations concernant l'activité de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus durant l'épidémie du coronavirus le SARS-CoV-2. En lien avec les sociétés savantes concernées, elle préconise de continuer les greffes d'organes présentant un caractère d'urgence, et de les différer dans les autres cas. Les greffes rénales seront donc ainsi temporairement suspendues, à l'exception des greffes rénales pédiatriques et des greffes rénales combinées.
- 27 mars 2020, l'Agence publie un premier communiqué « point de situation de l'activité de prélèvement et de greffe durant l'épidémie » ; 13 communiqués de ce type seront diffusés au total en 2020.
- 30 mars 2020, l'Agence diffuse le premier bulletin de situation sur l'épidémie de Covid-19 chez les patients dialysés et greffés rénaux en France ; 30 bulletins ont été publiés au total en 2020.
- 8 avril 2020, l'Agence organise la première réunion téléphonique avec les associations de patients en faveur du don d'organes ; 16 réunions au total ont été organisées au total en 2020.
- 11 mai 2020, l'Agence émet des recommandations concernant la reprise de l'activité de greffe rénale durant l'épidémie, ainsi qu'une lettre d'information aux patients écrite en collaboration avec les associations de patients.
- 22 septembre 2020, l'Agence publie des recommandations relatives à la poursuite des activités de prélèvement et de greffe en cas de rebond de l'épidémie de COVID-19.
- Février 2021, l'Agence travaille à la mise à jour en ses recommandations pour rappeler la nécessité de poursuivre les prélèvements et les greffes d'organes, mais aussi de tissus.

Données internationales

- L'Espagne a réalisé 4 425 greffes en 2020 (5 449 en 2019) pour une population de 47 millions d'habitants, avec une baisse de -40% des greffes rénales par rapport à 2019.
- L'Italie et l'Allemagne réalisent respectivement 3 441 et 3 016 greffes, pour une population de 60 et 83 millions d'habitants.

Bulletin épidémiologique des patients dialysés et greffés rénaux en France

Au 8 février 2021, l'Agence recense 7 390 patients infectés par le SARS-Cov-2 : 1784 patients transplantés rénaux (4% des transplantés rénaux) et 5 606 patients dialysés (11% des dialysés). On recense 266 décès en transplantation rénale (15%) et 881 en dialyse (16%) dont la cause est considérée comme liée au SRAS-Cov2.

Greffe à partir de donneur vivant

Malgré des difficultés en 2021 avec notamment des suspensions temporaires d'activité en lien avec la situation sanitaire, au cours du mois de janvier 2021, tous les centres ont repris leur activité de greffes à partir de donneurs vivants.

Prélèvements de tissus

En 2020, l'activité de prélèvement de cornées a reculé de 27 % par rapport 2019, avec 4614 cornées prélevées en 2020 contre 6333 en 2019. Cette baisse de l'activité de prélèvement de cornées a été particulièrement marquée au mois d'avril 2020. L'activité de prélèvement de tissus a donc été très lourdement affectée par le premier confinement. Nous notons également un léger recul du nombre d'inscriptions en liste d'attente cornée.

Légère hausse du taux de refus

L'opposition de la population au don d'organes a légèrement augmenté passant d'un taux de refus de 30,5% en 2019 à 33% en 2020.

Une augmentation des prélèvements de type « Maastricht III »

L'activité de prélèvements liée au protocole Maastricht 3 s'est consolidée, avec 424 patients recensés et prélevés en 2020 contre 393 en 2019, soit une hausse de 7,8 % de l'activité de prélèvement et de recensement par apport à 2019. Bien que cette hausse ne se traduise pas dans les faits par une augmentation du nombre de greffes, nous constatons une bonne dynamique de l'activité Maastricht 3.

Activité de recensement et de prélèvement en 2020

Malgré un recul du recensement des **morts encéphaliques en 2020** (3471 en 2019 contre 2940 en 2020 soit -15,3 %) et des **prélèvements** en lien avec la situation sanitaire, 1355 sujets ont néanmoins pu être prélevés (1729 en 2019 soit -21,6 %) grâce au fort engagement des équipes de coordination hospitalière.

« Grâce à la mobilisation des professionnels du prélèvement et de la greffe, l'impact de l'épidémie sur l'activité a pu être limité. Les efforts continuent car le virus du Covid-19 est toujours présent sur notre territoire : en janvier 2021, 452 greffes ont pu être réalisées sur le territoire, contre 507 en janvier 2020, soit une baisse de 11 % seulement.

La crise sanitaire est une épreuve pour tous, et notamment pour les patients greffés ou en attente d'une greffe. Mais nous en tirerons des enseignements pour l'avenir : dans le domaine du prélèvement et de la greffe d'organes, elle a déjà contribué à renforcer la transparence, la démocratie sanitaire et le sens du collectif ».

Madame Cortot-Boucher, directrice générale de l'Agence de la biomédecine

Le rôle et les missions de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale d'État, placée sous la tutelle du ministère des solidarités et de la santé. Créée par la loi de bioéthique de 2004, elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus, l'Agence de la biomédecine :

- **gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ;**
- **coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons ;**
- **garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité ;**
- **assure l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre ;**
- **promeut et développe l'information sur le don, le prélèvement et la greffe**

Contacts

PRPA pour l'Agence de la biomédecine

Elisa Ohnheiser : elisa.ohnheiser@prpa.fr / 06 80 28 66 72

Danielle Maloubier : danielle.maloubier@prpa.fr / 06 24 26 57 90